Donation à deux enfants sur trois

Par Kathy

Est-ce qu'un père qui a eu deux enfants dans le mariage et un hors mariage a le droit de faire une donation a ses deux premiers enfants
après la naissance du 3ème mais avant de l'avoir reconnu ????

Par ESP

Bonjour
Il peut parfaitement faire une donation, mais se souvenir que celles-ci seront rapportables à la succession.

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

vous devez traiter vos trois enfants à égalité. Dans le cas contraire, le troisième, à sa majorité, aura un recours contre ses deux demi-frères pour réclamer sa part dans la succession.
Pas idéal pour l'ambiance dans la famille.

Par ESP

Ce que veut dire Chambron, c'est qu'a votre décès le 3eme devra recevoir au minimum 25% de votre patrimoine reconstitué, donation incluse.